



## Comité Départemental de Vol Libre des Alpes Maritimes

Parapente - Deltaplane - Kite - Speed-riding - Cerf-volant - Boomerang

### Compte rendu AG CDVL06 Année 2012 – le 16 mars 2013 à Pont du Loup

#### ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu A.G 2011 (vote)
2. Rapport moral du Président (vote)
3. Rapport du Trésorier (vote)
4. Budget prévisionnel 2013 (vote)
5. Élection du nouveau comité directeur (vote)
6. Élection du nouveau président (vote)
7. Élection du nouveau bureau directeur (vote comité directeur)
8. Financement des nouvelles balises pour trois sites du département.
9. Projets 2013
10. Questions diverses.



## Comité Départemental de Vol Libre des Alpes Maritimes

Parapente - Deltaplane - Kite - Speed-riding - Cerf-volant - Boomerang

### Structures présentes

Présents	Structures	Absents excusés
Michel de Pasquale	CDVL06 et représentant Au gré de l'air (sans pouvoir)	
Guilhem Séranne	CDVL06	
Frantz Touvron	CDVL06	
Michèle Cathala	CDVL06	
Thierry Auer	CDVL06	
Eric Garnier	École Airxkite et CDVL06	
Diméo Thierry	Roquebrun'ailes	
Dordor Alexandre	Roquebrun'ailes	
Perez Jean-paul	Les ailes du Mercantour.	
Éric Watrin	CDVL06 et DCBSL.	
Gougeul Gérard	Leicourpatas.	
Serge Bagnus	Les parpaious du valdeblore	
Éric Angle	Atout vent et représentant de la ligue PACA.	
Charre Thierry	Mandelieu Kite Club	

### Ouverture d'assemblée générale : 18h45

Présents et représentés : Cf tableau ci-dessus.

Le quorum est de 5 structures et de 666 voix.

Décompte établi : 7 structures représentées (École Airxkite, Mandelieu Kite, Les parpaious du valdeblore, Lei courpatas, Les ailes du Mercantour, DCBSL, Roquebrun'ailes) pour un total de 1586 voix. Le quorum est atteint.

Le président ouvre l'AG en souhaitant la bienvenue aux adhérents et en remerciant l'ensemble des membres du bureau pour leur dynamisme tout au long de cette année.



## Comité Départemental de Vol Libre des Alpes Maritimes

Parapente - Deltaplane - Kite - Speed-riding - Cerf-volant - Boomerang

### 1. Compte rendu de l'AG 2011

Le président rappelle le CR de l'assemblée générale de l'année précédente envoyé avec les convocations, et effectue un rapide bilan :

L'action du CDVL en faveur de la formation des pilotes biplaceurs.

L'action du CDVL en faveur de la formation des pilotes deltistes.

L'action du CDVL en faveur de la manifestation organisée par le club Roquebrune aile.

L'action du CDVL dans les discussions avec les responsables du parc du Mercantour concernant la pratique du vol libre dans le cœur du parc.

L'action du CDVL pour le financement des balises vol libre pour trois sites du 06.

L'action du CDVL aux cotés du projet Éducen'ciel.

Le compte rendu de l'assemblée générale 2011 est téléchargeable à cette adresse :

[http://www.cdvl06.org/remos\\_downloads/CR\\_AG\\_2011.pdf](http://www.cdvl06.org/remos_downloads/CR_AG_2011.pdf)

Vote			
Contre :	0	Vote du CR de L'AG 2011 I :	unanimité
Abstention :	0		
Pour :	7		

### 2. Rapport sur le moral du président

Présentation du rapport sur le moral téléchargeable sur le site du CDVL06 :

M Michel De Pasquale débute son rapport moral en remerciant M Frantz Touvron trésorier du CDVL06, pour son investissement, ses résultats et officialise son souhait de se retirer de ses fonctions.

### Bilan des actions 2012 :

- 1) Les résultats concernant les attributions de licences montrent une augmentation du nombre de licenciés jeunes et femmes, mais cette nouvelle est pondérée par la faiblesse des effectifs entraînant de fait des pourcentages peu significatifs.
- 2) Réouverture du site de Roquebrune avec de nouvelles réglementations.



## Comité Départemental de Vol Libre des Alpes Maritimes

Parapente - Deltaplane - Kite - Speed-riding - Cerf-volant - Boomerang

### 3) Participation à deux manifestations dans le département :

- La journée aéronautique qui s'est révélée décevante dans l'accompagnement des bénévoles du CDVL06 (pas de prise en charge des repas, ...) et peu de retombées sur notre passion en raison de l'organisation de cette manifestation (route ouverte à la circulation, ...)
  - Les journées verticales, qui ont permis à 30 personnes de découvrir le monde du vol libre à l'occasion d'un vol biplace. Il est rappelé que cette année, les vols n'ont pu se dérouler que sur une seule journée en raison des conditions météo.
- 4) Le projet Handicare du site de la Colmiane, qui n'a pas progressé et pour lequel les fonds ne sont plus disponibles.
  - 5) Le financement de la formation (trajet et hébergement) de trois moniteurs fédéraux à l'exclusion des 350€ d'inscription à la charge des pilotes bénéficiaires. Cette action sera renouvelée pour d'autres pilotes qui voudrait entreprendre cette formation fédérale.
  - 6) Le financement de trois balises de nouvelle génération.
  - 7) La subvention attribuée à la formation de pilote delta par la participation aux frais de déplacement.
  - 8) La participation au développement du Kite dans le département. Lors de ce point, c'est Éric Garnier qui a pris la parole pour synthétiser l'action des représentants du Kite. Il est rappelé que le seul club encore actif dans le département regroupe 50 adhérents et environ 200 élèves. Une officialisation du site de Cannes pour la pratique du kite est effective et qu'il reste 3 autres sites pour lesquels une tolérance est maintenue. Le Mandelieu Kite en profite pour développer l'importance d'une balise à Roubion dans l'objectif de développer le snow kite. Ceci en raison du succès du contest de snow kite organisé durant la saison hivernale.
  - 9) M frantz Touvron prend la parole pour résumer l'action du projet éducen'ciel qui s'est déroulé durant 2 jours avec démonstration de vol libre et utilisation de cerfs volants. Ces actions sont marquantes pour le jeune public auquel elles sont destinées et les parents ont fait connaître leur satisfaction de l'impact de ce type de projet.
  - 10) M De Pasquale précise que le site du CDVL a été victime d'un piratage et que la nouvelle version plus sûre est désormais accessible sur tous les supports PC, tablettes ou smartphone.



## Comité Départemental de Vol Libre des Alpes Maritimes

Parapente - Deltaplane - Kite - Speed-riding - Cerf-volant - Boomerang

### Projets 2013 :

- 1) Développer un projet Handicare sur le site de Kennedy.
- 2) Participation financière à une compétition de voltige à Roquebrune. Ce projet étant développé par le club de roquebrunn'ailes. Avec cette manifestation, le club a pour objectif de sensibiliser les non-volants à une pratique spectaculaire, qui correctement encadrées est compatible avec la sécurité de tous. Cette manifestation doit servir de vitrine à notre sport et changer l'image dangereuse du vol libre.
- 3) Développement des discussions avec les responsables du parc du Mercantour pour une éventuelle ouverture du vol rando dans le cœur du parc.
- 4) Engager les sites officiels de pratique du vol libre vers une démarche d'adhésion au projet de la commission départementale des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (C.D.E.S.I.). M Touvron explicite l'esprit de cette loi qui doit permettre à tous les usagers de la nature de cohabiter sans conflit. Cela implique donc des règles garantissant le respect des pratiques de chacun en contrepartie de règles acceptées par tous. Il est primordial pour le vol libre de pouvoir faire entendre sa voix lors de la mise en place de ces règles. En effet les impératifs de ce sport confidentiel dans le nombre de pratiquant sont difficilement perçus et donc respectés par les autres usagers. Le CDVL aura donc une lourde tâche pour pérenniser l'activité du vol libre.

### **19 h 25 : arrivée d'Éric Angle représentant de ligue PACA.**

Le comité directeur développe l'avancement du projet (C.D.E.S.I.) ainsi que l'avantage pour notre sport de participer au fonctionnement du comité.

- 5) Reconduction du projet éducatif pour 2013.

Le président du club des parpaïouans, demande à prendre la parole concernant un point qui à son avis n'a pas été suffisamment développé.

Concernant le projet handicare pour l'aménagement du site de la Colmiane, celui-ci demande en préalable qui ment entre le CDVL06 et Monsieur Fernand Blanchi, maire de Valdeblore.

Selon les informations fournies par M le Maire, il n'a jamais existé de subvention pour le vol libre à la Colmiane, mais seulement « un projet d'aménagement du télésiège ».

Celui-ci reproche également au comité de n'avoir communiqué aucunes informations sur les avancées du projet et d'avoir joint M Blanchi par lettre recommandé. Celle-ci ayant visiblement froissé M le Maire, qui ayant pris contact avec le président du club des Parpaïouans aurait déclaré que « *personne n'avait à lui dicter ce qu'il devait dire à son conseil municipal* ». Le président du CDVL06 confirme qu'il a bien envoyé une lettre à M Blanchi mais que M Bagnus en avait été informé. M Bagnus rajoute que M Blanchi occupe plusieurs fonctions importantes au sein du conseil général, de la métropole Nice cote d'azur et du parc du Mercantour et qu'il



## Comité Départemental de Vol Libre des Alpes Maritimes

Parapente - Deltaplane - Kite - Speed-riding - Cerf-volant - Boomerang

vaut mieux avoir de bons rapports avec lui car nous serons amenés à le rencontrer souvent pour notre activité.

Après cette précision c'est M Touvron trésorier et suivant ce projet, qui répond en expliquant qu'il ne s'agit effectivement pas d'une subvention vol libre mais une ligne de crédit affecté à l'aménagement du territoire qui aurait permis l'aménagement et reconnais l'emploi à tort du terme subvention pour des commodités de communication.

La commission gérant cette ligne de crédit a attendu un dossier de demande provenant de la commune qui n'a jamais été fait. Le trésorier du CDVL06 rappelle qu'il a rencontré avec le président du CDVL06 le maire de Valdeblore où il lui a été précisé la marche à suivre pour bénéficier de la ligne de crédit. De plus pour lui faciliter la tâche le président du CDVL06 lui a fait parvenir un plan de financement (par mail et à la mairie avant un conseil municipal).

Il est précisé à M Bagnus que si le projet n'a pas abouti, rien n'est perdu et le club peut faire une demande de subvention pour l'aménagement du site de la Colmiane et que cette demande sera soutenue par le CDVL06.

La question est alors posée concernant les perspectives du site sachant que celui-ci n'avait pas le label Handicapé. Il est répondu que l'activité peut continuer sans le label celui-ci étant dans les faits quasiment impossibles à obtenir (mise en place de sanitaire, pente à rectifier, ...). Les vols prévus aux journées verticales peuvent se dérouler sans problème.

M Bagnus profite de l'occasion pour affirmer que le décollage « du 300 » est dangereux, et qu'il faut absolument aménager le décollage « du Pic ». Il s'appuie sur le constat de M Pierre Verrier qui aurait affirmé que ce décollage était dangereux. M Touvron fait remarquer que le décollage du 300 ne doit être utilisé que dans certaines conditions, comme tous les décollages et que le décollage du Pic peut se trouver sous le vent.

Après cette discussion houleuse, M Bagnus reproche au CDVL06 d'organiser les journées verticales sans concertation encore une fois avec le club local et les professionnels du site. Il n'est pas précisé le domaine d'activité des professionnels. M Perez regrette que le CDVL n'est pas été présent lors de la réunion de préparation des journées verticales 2013. Le président l'informe que : « ...accessoirement il travaille et qu'il ne peut pas assister à une réunion convoquée un vendredi matin. »

M Bagnus reproche également le manque de retombées sur le vol libre de l'organisation de vols gratuits. Il souligne également le manque de pilote biplace par rapport au nombre de moniteurs de VTT ou d'escalade présents ce jour-là. M De Pasquale répond qu'il a demandé le soutien de tous les clubs pour réunir un maximum de pilotes mais qu'il n'a pas le pouvoir de contraindre (plusieurs mails ont été envoyés et un fichier en ligne permettait de s'inscrire). Il rappelle également que des pilotes ont fait le déplacement depuis le Lot soulignant ainsi les efforts déployés pour joindre un maximum de pilotes biplaceurs.

M Perez intervient en indiquant qu'il a personnellement proposé ses services et que le président du CDVL06 a refusé au prétexte qu'il exerçait une activité professionnelle alors que seul les biplaceurs associatifs participaient aux vols. Il rappelle également qu'il a été très surpris d'apprendre que l'école « Cumulus » a participé à cette journée et demande la raison de deux traitements différents.

Il est donc précisé que seul les bénévoles faisaient voler les valides et que pour les vols handi,



## Comité Départemental de Vol Libre des Alpes Maritimes

Parapente - Deltaplane - Kite - Speed-riding - Cerf-volant - Boomerang

les professionnels étaient acceptés (c'était le cas aussi de l'école Imagin'air qui avait autorisé un de ces moniteurs à effectuer ce type de vol).

M Bagnus reproche aux organisateurs de négliger des pilotes biplaceurs.

Mme Cécile Bagnus reproche également au comité de n'avoir rien prévu d'autre pour assurer une meilleure vitrine au vol libre et demande « *Que fait-on ?* ». Il est explicitement demandé à deux reprises quel était le sens exact de cette intervention et s'il y avait des propositions pour être plus efficace mais aucune suggestions n'ont été formulées.

**20 h 00 : départ de M Dimeo Thierry. Qui fait remarquer qu'il a des devoirs familiaux et que la discussion n'est pas vraiment dans l'intérêt du vol libre.**

Prise de parole d'Éric Angle, celui-ci précise qu'il est présent au nom de la ligue PACA, et s'étonne du ton employé ainsi que des reproches formulés. Il rappelle l'engagement nécessaire pour occuper de telles fonctions, mais M Bagnus lui coupe la parole et rappelle que lui aussi a occupé les fonctions de trésorier au CDVL et de responsable site à la ligue PACA pendant plusieurs mandats. La discussion continue entre ces deux personnes et la question « *comment améliorer la situation ?* » reste sans réponse.

Pour couper court à cette discussion stérile, le président demande le vote sur le rapport moral.

Vote			
Contre :	0	Vote du rapport moral :	Pour : 6
Abstention :	1		
Pour :	6		

Le rapport moral du président est téléchargeable à cette adresse :

[http://www.cdvl06.org/images/stories/ag\\_2012/rapport%20moral\\_president\\_2012.pdf](http://www.cdvl06.org/images/stories/ag_2012/rapport%20moral_president_2012.pdf)

### **3. Rapport Financier**

Le trésorier reprend et explicite chaque ligne du budget à partir du document téléchargeable sur le site du CDVL06

Vote			
Contre :	0	Vote du rapport financier :	Pour : unanimité
Abstention :	0		
Pour :	7		



## Comité Départemental de Vol Libre des Alpes Maritimes

Parapente - Deltaplane - Kite - Speed-riding - Cerf-volant - Boomerang

Le rapport financier est téléchargeable à cette adresse :

[http://www.cdvl06.org/images/stories/ag\\_2012/rapport\\_financier\\_2012\\_AG\\_du\\_16\\_03\\_2013.pdf](http://www.cdvl06.org/images/stories/ag_2012/rapport_financier_2012_AG_du_16_03_2013.pdf)

### **4. Budget prévisionnel**

Le trésorier détaille chaque ligne

Vote			
Contre :	0	Vote du budget prévisionnel :	Pour : unanimité
Abstention :	0		
Pour :	7		

Le budget prévisionnel est téléchargeable à cette adresse :

[http://www.cdvl06.org/images/stories/ag\\_2012/BILAN\\_PREVISIONNEL\\_2013\\_CDVL06.pdf](http://www.cdvl06.org/images/stories/ag_2012/BILAN_PREVISIONNEL_2013_CDVL06.pdf)

### **5. Élection du nouveau comité directeur**

En raison des événements récents, le comité directeur dans son ensemble, décide de ne pas se représenter pour un nouveau mandat.

Un seul candidat a fait acte de candidature à l'élection d'un nouveau comité directeur.

Le président précise que selon les statuts du CDVL06, le comité directeur se compose de 7 à 10 membres et en l'absence d'un nombre suffisant de candidat, l'élection ne peut pas avoir lieu.

M De Pasquale, précise la suite des événements concernant les fonds et les justificatifs (pièces comptables, devis, ...). Il est demandé au représentant de la ligue PACA de prendre en responsabilité tous les documents mais celui-ci répond qu'il préfère ne pas s'en charger et laisse au président l'intégralité des dossiers.

L'assemblée générale se termine donc 20h30 sans aborder les autres points prévus à l'ordre du jour..

En raison de la responsabilité de M Touvron vis-à-vis de la salle, il est demandé aux participants de bien vouloir sortir afin de procéder à la fermeture et à la mise en sécurité (alarme) de la salle.

Président

Secrétaire